

Clauses conventionnelles de protection en faveur du conjoint survivant : aspects civils et fiscaux et traitement dans une déclaration de succession

Cette formation est uniquement accessible aux notaires, candidats-notaires et collaborateurs d'une étude notariale

Le contenu ainsi que la rédaction des clauses conventionnelles de protection en faveur du conjoint survivant, de même que leur mise en œuvre concrète dans la déclaration de succession, seront examinés. La théorie sera traduite en pratique à l'aide de cas concrets ainsi que des positions de l'administration fiscale et à la lumière de la jurisprudence.

- ◆ La clause de choix en tant que clause de préciput ou en tant que clause de partage inégal : quelle est la différence sur le plan du droit civil ? Comment celle-ci se traduit-elle sur le plan fiscal ? Et comment doit-elle être reprise dans la déclaration de succession ?
- ◆ Qu'en est-il d'une clause facultative d'attribution dans le cadre d'indivisions organisées ou non organisées dans les régimes de séparation de biens ? Et quid d'une clause facultative d'octroi ?
- ◆ Le retour des biens donnés : retour légal ou retour conventionnel ? Quelle est la différence sur le plan civil et fiscal ? Comment ces mécanismes doivent-ils être repris dans la déclaration de succession ?
- ◆ La protection du conjoint survivant par l'attribution de l'usufruit : différentes possibilités existent, chacune présentant ses propres caractéristiques civiles et son traitement fiscal. Quelles sont les différences ?
- ◆ En complément, les mécanismes de rapport et de réduction seront abordés à l'aide de quelques exemples pratiques.

Orateurs :

- ◆ **Me Alain Van Geel**, avocat associé chez Tiberghien Avocats
- ◆ **Me Eléonore Maertens de Noordhout**, avocat conseil chez Tiberghien Avocats

Date et lieux :

- ◆ **Le jeudi 1^{er} octobre 2026** au Château du Val Saint Lambert à Seraing
- ◆ **Le jeudi 1^{er} octobre 2026 en WEBINAIRE** depuis le Château du Val Saint Lambert à Seraing
- ◆ **Le mardi 6 octobre 2026** à l'Hôtel van der Valk de Mons

Horaire formation en présentiel et webinaire interactif

12h30 à 13h30	Accueil autour d'un lunch léger
13h30 à 13h45	Introduction par le Président
13h45 à 15h30	Début de la formation
15h30 à 16h00	Pause-café
16h00 à 17h30	Seconde partie de la formation
17h30 à 18h30	Apéro de clôture et networking

Tarif

Le prix de la formation est fixé à **427 € HTVA par demi-journée**. Une réduction est accordée pour les inscriptions simultanées de plusieurs participants d'une même étude. Dans ce cas, une facture commune sera émise au tarif réduit de **320 € HTVA par participant**.

Participation

Cette formation est uniquement accessible aux notaires, candidats-notaires et collaborateurs de notaires. Le nombre de participants est limité afin de vous permettre d'avoir une réelle interaction avec les orateurs.

Agréation

Une demande d'agréation a été envoyée à la Chambre Nationale des Notaires. Cette formation vous donne droit à 3,5 heures.

CARTE-REPONSE

Données de facturation :

Étude :
Adresse :
Téléphone :
E-mail :
Numéro de TVA :

Coordonnées des participants (merci de préciser l'adresse mail à laquelle envoyer le lien de connexion, et l'adresse postale à laquelle envoyer le livre) :

Nom du participant 1 :
Adresse e-mail du participant 1 :
Adresse postale du participant 1 :
Nom du participant 2 :
Adresse e-mail du participant 2 :
Adresse postale du participant 2 :

- Inscription pour la formation du **1^{er} octobre 2026 à Seraing (Val Saint Lambert)**
- Inscription pour la formation du **1^{er} octobre 2026 en webinaire interactif**
- Inscription pour la formation du **6 octobre 2026 à Mons (Van der Valk)**

*Prix standard pour une inscription : **427 € HTVA**. Inscription groupée : un tarif préférentiel est proposé à **320 € HTVA par participant pour toute inscription simultanée de plusieurs personnes d'une même étude**. Une facture commune sera émise au tarif réduit. L'inscription inclut un lunch léger et l'ouvrage de la formation, d'une valeur de 83 €.*

Toute annulation doit se faire dans un délai de minimum 10 jours avant la date de la formation. En cas de maladie ou d'empêchement après ce délai, vous pourrez vous faire remplacer par un collaborateur.

Dans le cas où la formation ne pourrait pas se poursuivre physiquement, nous vous proposerons cette formation à distance au moyen d'un webinaire interactif. Votre inscription sera convertie automatiquement.

KnopsEdu

Clauses conventionnelles de protection en faveur du conjoint survivant : aspects civils et fiscaux et traitement dans une déclaration de succession

Comment s'inscrire ?

- www.knopsublishing.be
- Envoyez-nous votre carte-réponse par mail à info@knopsublishing.be
- via QR code :

Participation au webinaire :

Pour participer au webinaire, vous recevrez à deux reprises le lien d'accès à l'environnement du webinaire :

une première fois, au plus tard deux jours avant l'événement ;
une seconde fois, le jour de la présentation, une heure avant le début.

Si vous n'avez pas reçu l'e-mail, nous vous invitons à vérifier votre dossier « spam ».

La documentation vous sera envoyée par courrier et sera également disponible en téléchargement via le lien figurant dans l'invitation, ainsi que dans l'e-mail de suivi contenant un court formulaire d'évaluation.